

PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
des enfants issus de familles itinérantes
et de Voyageurs



INSCRIPTION SCOLAIRE DANS LE 1^{er} DEGRE

Inscription à la mairie

Présentation des pièces justificatives suivantes :

- attestation de stationnement avec mention de la date théorique du départ,
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- justificatif fixant la résidence actuelle de l'enfant si les parents n'habitent pas à la même adresse.

Si inscription au restauration scolaire :

- formulaire d'inscription à compléter,
- fiche sanitaire à compléter,
- signature d'un document attestant la souscription à une assurance extrascolaire (dans certaines communes).

Pour bénéficier d'un tarif adapté aux ressources de la famille, présentation des pièces justificatives suivantes :

- justificatif de paiement CAF précisant le quotient familial ou
- attestation du quotient familial délivré par la mairie de quartier (sur présentation du dernier avis d'imposition, le livret de famille et une pièce d'identité), le CCAS ou le CMS (sur présentation de tout justificatif de ressources et de composition familiale).

Si inscription au périscolaire :

- formulaire d'inscription à compléter,

- fiche sanitaire à compléter,
- attestations d'employeurs des deux parents datant de moins de 3 mois.

Pour bénéficier d'un tarif réduit, présentation des pièces justificatives suivantes :

- avis de non imposition sur les revenus.

Lors de l'admission à l'école :

- feuille d'inscription scolaire (remis par la mairie),
- carnet de vaccination,
- certificat de radiation de l'école précédente.

Lors du départ de l'école :

- demande du certificat de radiation à la direction de l'école.

NB : un élève absent sur une période de plus de 30 jours est radié automatiquement.